

(Créé par Arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 11/12/1968)  
(Modifié par Arrêté Préfectoral en date du 23/12/1987 – du 04-11-2002 – du 16/09/2010  
Modifié par Arrêté préfectoral en date du 30/12/2016)

Siège statutaire et administratif :

Maison du Parc naturel régional 357 rue Notre-Dame d'Amour 59230 Saint-Amand-les-Eaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – 2024 - 04

Séance du : 15/02/2024  
Date de convocation : 25/01/2024  
Sous la Présidence de : Grégory LELONG

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL (92 membres – 374 voix) :

- **AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL (126 voix)** : BARA Laurence – COLSON Aurore – DUFOSSET Alexandre – FOUTRY Luc – GOMBERT Sandrine – GONDY Elisabeth – LUBREZ Caroline – ROHART Ludovic – TEINTENIER Véronique -

- **AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (126 voix)** : DEGALLAIX Laurent – DELANNOY Frédéric – DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice - DETAVERNIER Jean Luc – LETARD Valérie – QUATREBOEUF Marie-Hélène – RENAUD Eric - VERFAILLE Jean Noël – ZAWIEJA-DENIZON Isabelle

- **AU TITRE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (63 voix)** :

**Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole :**

2 membres titulaires : ZINGRAFF Raymond - POPULIN Agostino

2 membres suppléants : DUFOUR-LEFORT Régis – JOVENIAUX Didier

**Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut :**

3 membres titulaires : DA SILVA Hélène, SALIGOT Bruno, SZYMONIAK Laurence

3 membres suppléants : PAILLOUSSE-PIREZ Marie Josée, LEBRUN-VANDERMOUTEN Bernard, DE NEVE Franc

**Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo :**

1 membre titulaire : HEGO Claude

1 membre suppléant : HALLE Jean Luc

**Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent :**

2 membres titulaires : DELECLUSE Marc, GAMBIEZ Daniel

2 membres suppléants : FALEMPE Marie-Françoise, DURAND Jérémy

**Communauté de Communes Pévèle-Carembault :**

1 membre titulaire : LEMAIRE Patrick

1 membre suppléant : DELCOURT Philippe

**AU TITRE DES COMMUNES (66 voix) :**

1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune :

MM. MORTELETTE Jean Paul et COUILLEZ Didier (Anhiers) – DUTRIEUX Isabelle et DEGAUGUE Cédric (Anzin) – LAI Julie et DUBOIS Elisabeth (Aubry du Hainaut) - CACHOIR Bruno et VANDENBERGUE Yves (Bellaing) – BENYAHIA Ali et HOFFMANN Léon (Beuvrages) – POUILLY Jean Christophe et MIQUET Patrick (Beuvry la Forêt) – TENEUL Arnaud et membre à désigner (Bousignies) – LONGUEPEE Jean et DANGREMONT Romain (Bouvignies) – BULOT Olivier et SKRZYPCZAK Jean Pierre (Brillon) – LEGRAND Francis et LEMAY Frédéric (Bruay sur l'Escaut) – MAERTENS David et PETIT Francine (Bruille lez Marchiennes) – LANNOY Bernard et CICHON Véronique (Bruille Saint-Amand) – MORLIGHEM Bernard et CORNU Philippe (Château l'Abbaye) – LELONG Grégory et GROSERRIN Julien (Condé sur l'Escaut) – DEBARGE Anne et DELPORTE Mathieu (Coutiches) – COLLET Eric et LIENARD Matthieu (Crespin) - SZATNY Jean Michel et LECOMTE Didier (Dechy) – LEMOINE Solange et SANCHEZ Thomas (Denain) – PAKOSZ Alain et KONIUSZ Michel (Erre) – TOUATI Benamar et LIETARD Jean Claude (Escautpont) – GOURMAUD Alain et DUBOIS Isabelle (Fenain) – BOUKLA Jacques et MORTREUX Céline (Flines lez Mortagne) – LESUR Simon et DENEUVILLERS Jérôme (Flines lez Râches) – POTTIE Magaly et SYBILLE Jean Yves (Fresnes sur Escaut) – BOUDREZ André et DEBRABANT Marjorie (Hasnon) – MURCIA Baptiste et RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – SCHNEIDER Jacques et KOPCZYNSKI Bruno (Hergnies) – SCHERER Murielle et SANS Patrick (Hérin) – SERRURIER Yvon et GAZET Christian (Hornaing) – FONTAINE Jean Paul et MARFIL Nicole (Lallaing) – TESTART Jean Luc et RIDON Jean Michel (Landas) – LISSE Henri-Jean et DELESALLE Hermine (Lecelles) – DEHAENE Bernadette et ROUSSEAU Pascal (Marchiennes) – HANQUET Christian et JORIEUX Thomas (Marly) – FINET Florian et NAMUR Valentin (Maulde) – THURU Gérald et BRUNEL François-Xavier (Millonfosse) – BOCAHUT Charlie et LETELIER Ryan (Mortagne du Nord) – DUFERNEZ Géry et DELFOLIE-WATTIEZ Jocelyne (Nivelle) – RICHEZ Benjamin et DERNAUCOURT Stéphanie (Nomain) – BARGIBANT Jean Marie et BOURSE Guy (Odomez) – LECLERC Serge et MARISSSEL Nathalie (Oisy) – DUPUIS Marc et DEBERDT Anne Sophie (Orchies) – WEISS Véronique et DANDRE Laurence (Pecquencourt) – PISANO Sylvia et STASINSKI François (Petite-Forêt) – DOCHEZ Vincent et BRONSART Sophie (Quarouble) – DUCROT Régis et GRINER Pierre (Quièvrechain) – WATTELET Daniel et BIENCOURT Caroline (Râches) – MORTREUX David et DHINNIN Angélique

(Raimbeaucourt) – MOTTIER Jean Paul et NASSAR Marie Louise (Raismes) – DALLA COSTA Damien et MACCKRE Jean Marc (Rieulay) – DOLET Agnès et BERTRAND Ghislain (Rombies et Marchipont) – THIEBAUT France Anne et Anne Sophie et SAVARY Isabelle (Rumegies) – DE NEVE Franc et PYNTE Eric (Saint-Amand-le-Michaël (Saint Aybert) - GRUSON Bernard et FOURMEAU Sébastien (Saméon) – MICHALAK Rosières) – DUBRULLE José et BROUILLARD Mercédès (Thivencelle) – COLLINET Patricia et VINCKIER Annick (Thun Saint Amand) – DUFOUR-LEFORT Régis et CARON Elodie (Valenciennes) – GMEINDL Séverine et BRABANT Isabelle (Vicq) – BUSTIN David et DI CRISTINA Caroline (Vieux Condé) – CAUDRELIER Philippe et DUQUESNE Laurence (Vred) – JAWORSKI Suzel et SAEGERMAN Chantal (Wallers) – DELASSUS Grégory et ROBERT Philippe (Wandignies Hamage) – PENNEQUIN Michel et DUCLOS Laurence (Warlaing)

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-255900748-20240215-04\_2024-DE

## MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE du 15/02/24

**Au titre du Conseil Régional :** Mme COLSON Aurore – DUFOSSET Alexandre – GOMBERT Sandrine – GONDY Elisabeth – TEINTENIER Véronique

**Au titre du Conseil Départemental :** MM. DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice - DETAVERNIER Jean Luc – LETARD Valérie - RENAUD Eric

**Au titre des EPCI :** MM. LEBRUN VANDERMOUTTEN Bernard – ZINGRAFF Raymond – POPULIN Agostino – DURAND Jérémy

**Au titre des communes :** MM. MORTELETTE Jean Paul – DUTRIEUX Isabelle – CACHOIR Bruno – TENEUL Arnaud – LONGUEPEE Jean MAERTENS David – LANNOY Bernard – LELONG Grégory – DEBARGE Anne – COLLET Eric - GOURMAUD Alain – BOUKLA Jacques - LESUR Simon – SCHNEIDER Jacques – SCHERER Murielle - SERRURIER Yvon – FONTAINE Jean Paul - TESTART Jean Luc - DEHAENE Bernadette – BRUNEL François-Xavier – RICHEZ Benjamin – DUCROT Régis - MOTTIER Jean Paul – DOLET Agnès – DE NEVE Franc – JACQUEMIN Nicolas – GRUSON Bernard - MICHALAK Jean-Michel – DUBRULLE José – COLLINET Patricia – DUFOUR LEFORT Régis – GMEINDL Séverine - CAUDRELIER Philippe – PENNEQUIN Michel

Départ de M. Michel PENNEQUIN avant le vote de la délibération 2024-1 donne pouvoir à M. David MAERTENS – Départ de M. Franc DE NEVE avant le vote de la délibération 2024-2 – Départ de Mme COLLINET Patricia avant le vote de la délibération 2024-2 donne pouvoir à M. Bernard LANNOY – Départ de M. Benjamin RICHEZ avant le vote de la délibération 2024-2 donne pouvoir à M. Jean-Luc TESTART

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :** Mme Laurence BARA donne pouvoir à M. Alexandre DUFOSSET – M. Luc FOUTRY donne pouvoir à Mme Aurore COLSON – M. Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Mme Valérie LETARD - Mme Marie Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à M. Jean Luc DETAVERNIER – Mme Laurence SZYMONIAK donne pouvoir à Mme Murielle SCHERER – M. Claude HEGO donne pouvoir à M. Jean Paul FONTAINE – M. Marc DELECLUSE donne pouvoir à M. Raymond ZINGRAFF - M. Vincent DOCHEZ donne pouvoir à M. José DUBRULLE – Mme Suzel JAWORSKI donne pouvoir à M. Jean Michel MICHALAK

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** MM. LUBREZ Caroline - ROHART Ludovic – DELANNOY Frédéric - VERFAILLIE Jean Noël – ZAWIEJADENIZON Isabelle – DA SILVA Hélène – LEMAIRE Patrick – LAI Julie – BEN YAHIA Ali – POUILLY Jean Christophe – BULOT Olivier – LEGRAND Francis – MORLIGHEM Bernard – SZATNY Jean Michel – LEMOINE Solange – PAKOSZ Alain - TOUATI Benamar – POTELLE Magaly – BOUDREZ André – MURCIA Baptiste – LISSE Henri Jean - HANQUET Christian – FINET Florian – BOCAHUT Charlie - DUFRERNEZ Géry – BARGIBANT Jean Marie – LECLERC Serge – DUPUIS Marc – WEISS Véronique – PISANO Sylvia – WATTELET Daniel – MORTREUX David – DALLA COSTA Damien – THIEBAUT France Anne – GHESQUIERE Anne Sophie – BUSTIN David - DELASSUS Grégory

## OBJET

### RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Suite au rapport d'orientations budgétaires tel que présenté en annexe, le Comité Syndical a pris acte des propositions budgétaires envisagées pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le quorum étant atteint, les membres peuvent valablement délibérer.

Cette délibération est mise aux voix et acceptée **à l'unanimité**.

Nombre d'inscrits : 93 membres (381 voix)

Nombre de présents : 43 Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de votants : 266 voix Majorité absolue : 134 voix

Le Comité syndical a adopté.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Grégory LELONG



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé par le Syndicat Mixte pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires – ROB – constitue la 1<sup>ère</sup> étape du cycle budgétaire annuel du Parc naturel régional. Il précède l'élaboration du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et éventuelles Décisions Modificatives. Le cycle budgétaire annuelle se clôture par l'adoption du Compte Administratif.

La loi du 06 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était prévu pour les départements (loi du 02 mars 1982).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 dite loi « NOTRe » est venu créer de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Aussi, en vertu des articles L 2312-1 / L 3312-1 / L 4312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés, le débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires portant sur :

- Les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- L'évolution et les caractéristiques de l'endettement et des ressources de la collectivité.

Le ROB doit être présenté dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif. Il permet au Comité syndical d'échanger sur les directives budgétaires et de disposer d'informations sur la situation budgétaire de la structure mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Les orientations budgétaires du Parc sont proposées chaque année en application des objectifs inscrits dans la **Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout (2010-2025)**. Un débat a lieu sur les orientations générales dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget primitif. Le débat a pour objet la préparation de l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote de celui-ci. La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose au Président qui, en tant qu'exécutif prépare et propose le budget, ni à l'assemblée délibérante qui ne vote le budget qu'au cours d'une séance ultérieure distincte.

### Contexte et généralités

Conformément aux statuts, le fonctionnement général du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout est financé par ses membres statutaires, à savoir le territoire du Parc (regroupant les Communes du territoire et les cinq E.P.C.I.), le Conseil départemental du Nord et le Conseil régional Hauts-de-France.

L'année 2024 présentera les particularités suivantes :

- La révision de la Charte mobilisera encore en 2024 des ressources importantes pour lesquelles des subventions étatiques et régionales sont attendues.
- Le Parc saura, en 2024, si sa candidature est retenue, par les autorités européennes, dans le cadre du programme Interreg VI, pour les projets suivants :
  - Cap Biodiversité
  - Tactic
  - HenrietteLe projet LIFE + ANTHROPOFENS entrera en 2024 dans sa 6<sup>e</sup> année avec la poursuite du programme de restauration des milieux.  
Le projet MONA (tourisme durable) va, quant à lui, entrer dans une phase plus opérationnelle avec le recrutement d'un chargé de projet.
- L'opération de déconstruction du Centre d'éducation à l'environnement, de renaturation qui s'en suivra ainsi la définition des nouvelles ambitions pour le site de nature seront des éléments prégnants dans la vie du Parc en 2024 notamment au regard des partenariats à nouer et coûts afférents.
- En tant que structure porteuse du SAGE Scarpe Aval, le Parc lancera une vaste étude Hydrologie Milieux Usages Climat dont l'objectif est de :

- Déterminer des débits objectifs d'étiage et des volumes prélevables entre les usagers
- Proposer un programme d'action et d'adaptation

Le coût de cette étude est estimé à environ 200 000 € HT.

- Des travaux devront être menés sur la Maison du parc. Ceux-ci sont estimés à environ 500 000 € HT. En effet, les extensions des années 80 présentent désormais des désordres structurels d'importance affectant les toitures et les murs rideaux. Ces travaux seront l'occasion d'obtenir une meilleure performance énergétique pour le bâtiment principal.
- Les dépenses au titre du fonctionnement du GECT plaines de la Scarpe et de l'Escaut sont estimées à 38 000 € en 2024

A ce jour, les prévisions budgétaires 2024 pour le budget de fonctionnement du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout s'inscrivent dans la continuité du budget 2023.

Les perspectives financières présentées ce jour sont donc en grande partie similaires à l'exercice 2023. Il conviendra d'actualiser ces premières perspectives en fonction des dossiers en cours d'instruction pour l'exercice 2024.

### Le Budget du Parc

Les ressources financières mobilisées ou à mobiliser pour la réalisation du programme d'activité 2024 et inscrites à ce jour au Débat d'orientations budgétaires tiennent donc compte :

- ✎ Des statuts du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout qui fixent les modalités de participation de ses membres statutaires ;

Les cotisations des membres du Syndicat mixte sont déterminées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource pérenne du Parc. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

- ✎ De la mise en œuvre de conventions diverses avec d'autres financeurs (assurées à ce jour pour la plupart) :
  - Etat
    - DREAL : Ingénierie territoriale du Parc
    - DREAL : Projet Suivi et évaluation de la Charte
    - DRAAF : animation des PAEC
    - Fonds vert : tourbière de Vred – renaturation par déboisement et création d'une parcelle de retrait pour le pâturage
    - Fonds vert : arbres têtards
  - Agence de l'Eau
    - Projet SAGE Scarpe aval / Animation et mise en œuvre
    - Projet SAGE Scarpe aval / Communication
    - Projet CARE / Animation et mise en œuvre
    - Projet CARE / Accompagnement technique volet agricole
    - Projet Préservation et gestion des cœurs de biodiversité
    - Projet RAMSAR / Animation du label
    - Projet RAMSAR / Communication
    - Projet Agriculture et zones humides
    - Projet Animation du dispositif P.S.E. (Paiements pour Services Environnementaux) expérimental et du P.S.E. élevage à l'herbe (en partenariat avec les EPCI du territoire)
    - Projet Life+Anthropofens / Tourbières alcalines
    - Projet plan Bio
  - E.P.C.I.
    - Projet SAGE Scarpe aval / Animation et mise en œuvre
    - PSE maintien de l'élevage à l'herbe
  - Politiques spécifiques du Conseil départemental
    - Les itinéraires de randonnée
    - Restauration des arbres têtards
  - Conseil Régional des Hauts-de-France
    - Révision de la Charte (inscrite à la CPO)
    - Projet Transition énergétique et volet filière-bois

- Animation Natura 2000
- Les préleveurs d'eau (Métropole Européenne de Lille, Noréade et Douaisis Agglo)
  - Projet CARE / Animation et mise en œuvre
- O.F.B. (Office Français de la Biodiversité)
  - Atlas de la Biodiversité Communale 2024-2025
- Union Européenne :
  - Life+Anthropofens
  - MONA
- Fondation du Patrimoine
  - Tourbière de Vred – renaturation par déboisement et création d'une parcelle de retrait pour le pâturage
- ADEME
  - Plans paysage - volet transition énergétique et écologique
- Fonds pour l'arbre
  - Aide à la mise en œuvre du label Haie

### Principaux postes de dépenses du budget du Parc

Globalement, le budget de fonctionnement du Parc depuis 2010 était constant et se situait entre 2 et 2.5 millions d'euros. Depuis l'année 2022, ce budget avoisine 3 à 3.5 millions d'euros, principalement dû au transfert de postes d'Espaces naturels régionaux vers le Syndicat mixte fin 2021. La masse salariale représente une part prépondérante de ce budget, l'équipe technique étant le premier moyen d'intervention du Syndicat mixte, notamment en accompagnant, initiant et conseillant les partenaires dans leurs projets de développement et de préservation entrant dans les champs d'intervention sur le territoire, mais aussi en mettant en œuvre des actions expérimentales et innovantes, dans un objectif de reproductibilité.

Le budget 2024 tiendra compte de l'augmentation de 1.5% de la valeur du point d'indice accordée courant 2023 aux agents publics ainsi que des mesures annoncées notamment sur la revalorisation des grilles indiciaires. Pour 2024, le glissement vieillesse technicité ainsi que l'octroi de 5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 se traduisent par des dépenses supplémentaires à hauteur de 25 000 €.

Le Syndicat mixte ne disposant pas de recettes dynamiques, chaque mesure salariale impacte directement pleinement son budget.

L'effectif du Syndicat mixte au 1<sup>er</sup> février 2024 est de 38.2 équivalents temps plein répartis de la manière suivante :

- 22.7 agents titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale ;
- 2 agents contractuels C.D.I. ;
- 13.5 agents contractuels C.D.D.

En fonction des projets Interreg actuellement en cours d'instruction, des recrutements complémentaires spécifiques pourront être mis en œuvre.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement hors actions, ces dernières seront similaires en 2024 même s'il nous faudra porter, à nouveau, une attention particulière à l'évolution des tarifs énergétiques ; les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses et ne devraient pas dès lors connaître de mouvement significatif. Concernant les actions, le budget est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des projets et des programmes financiers. Certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements.

Les dépenses d'investissement sont quant à elles faibles, le Syndicat mixte n'ayant pas vocation à réaliser directement des travaux et aménagements, hormis sur ses propres sites. Certains ajustements pourront être opérés au moment du budget supplémentaire afin de tenir compte des scénarii de travaux sur la maison du parc ainsi que pour le dossier du Centre d'éducation à l'environnement.

A noter que le Syndicat mixte n'a aucun emprunt en cours.

Voir les tableaux financiers en annexe pour le détail de chaque poste.

Il est demandé au Comité Syndical réuni ce jour de prendre acte des propositions budgétaires envisagées pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions de l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 059-255900748-20240215-04\_2024-DE



Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 - Contributions statutaires / PROJET

	Dépenses prévisionnelles	Participation Conseil régional Hauts-de-France	Participation Conseil départemental du Nord	Participation Etat	Participation du territoire		Fonds propres
					Communes	E.P.C.I.	
	2 188 275,50 €	1 289 700,00 €	284 250,00 €	130 000,00 €	351 935,50 €	117 390,00 €	15 000,00 €
<i>Dont Administration générale et site du Luron</i>	671 935,50 €	251 886,00 €	152 680,00 €			252 369,50 €	15 000,00 €
<i>Dont mise en œuvre de la Charte et de son programme d'actions</i>	1 268 227,00 €	968 357,00 €	89 470,00 €	130 000,00 €		80400	
<i>Dont dispositif Ecogardes du Syndicat mixte du P.N.R. Scarpe-Escout</i>	181 013,00 €	69 457,00 €	42 100,00 €			69 456,00 €	

Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 - Contributions spécifiques / PROJET

	Dépenses prévisionnelles	Participation Conseil régional Hauts-de-France	Participation Conseil départemental du Nord	Participation Etat	Participation du territoire	
					Communes	E.P.C.I.
	220 470,00 €	120 470,00 €	35 000,00 €	- €	- €	65 000,00 €
<i>Gestion du site d'Amaury</i>	35 000,00 €		35 000,00 €			
<i>Participation au programme d'actions volet investissement</i>	35 000,00 €	35 000,00 €				
<i>Contribution au SAGE</i>	50 000,00 €					50 000,00 €
<i>Contribution à l'animation PSE herbe</i>	15 000,00 €					15 000,00 €
<i>Participation au programme d'actions volet fonctionnement</i>	85 470,00 €	85 470,00 €				

2 408 745,50 €	1 410 170,00 €	319 250,00 €	130 000,00 €	351 935,50 €	182 390,00 €	15 000,00 €

Projets	Recettes prévisionnelles	Participation Etat	Participation Agence de l'Eau	Union Européenne	Autres participations
					E.P.C.I.
Suivi et évaluation de la Charte	70 000,00 €	20 000,00 €			50 000,00 € C. Régional
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux / SAGE Scarpe aval - Animation et mise en œuvre	88 500,00 €		38 500,00 €		50 000,00 € E.P.C.I.
Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau Scarpe aval sud / CARE - Animation et mise en œuvre	87 580,50 €		27 580,50 €		60 000,00 € Préleveurs d'eau
Le réseau Natura 2000 - Animation et mise en œuvre	126 769,83 €				126 769,83 €
La préservation et la gestion des cœurs de biodiversité	44 000,00 €		44 000,00 €		
LIFE + Nature / Tourbières alcalines	34 517,00 €		34 517,00 €		
MONA / henriette	14 000,00 €			14 000,00 €	
Les itinéraires de randonnée	8 500,00 €				8 500,00 € C. Départemental
La transition énergétique et le volet Filière-bois / Valorisation des ressources locales	11 200,00 €				11 200,00 € C. Régional
Agriculture et zones humides	28 060,00 €		28 060,00 €		

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024



Publié le

ID : 059-255900748-20240215-04\_2024-DE

Animation du dispositif PSE / Paiements pour Services Environnementaux	75 368,00 €		60 368,00 €		EPCI
Atlas de la Biodiversité Communale	47 827,50 €	31 827,50 €			16 000,00 € Communes
		OFB			
Plan paysage	87 500,00 €				87 500,00 € ademe
Aide à la mise en œuvre du label Haie	2 500,00 €				2 500,00 € Fonds pour l'arbre
Animation RAMSAR	24 090,00 €		24 090,00 €		
Tourbière de Vred - renaturation et création d'une parcelle de retrait pour le pâturage	16 000,00 €				16 000,00 € Fondation du patrimoine
Développement de l'agriculture biologique	14 897,50 €		14 897,50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>781 310,33 €</b>	<b>51 827,50 €</b>	<b>272 013,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>443 469,83 €</b>